

Avis sur le rapport démocratie permanente de la région Centre-Val de Loire

Séance plénière du 16 octobre 2017

Une intervention au nom du groupe AESS réalisée par Algue Vanmaeldergem

Monsieur le Vice-Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le rapporteur, notre groupe porte un grand intérêt aux démarches favorisant l'implication des habitants de notre région aux politiques qui les concernent.

Pour certains, « la Démocratie est le nom que nous donnons au peuple chaque fois que nous avons besoin de lui ». C'est vrai si l'on parle de simple participation, pas si l'on met en place les conditions de la coconstruction, de la co-élaboration des politiques publiques mais il s'agit alors de s'en donner les moyens en valorisant notamment les espaces où elle s'y exerce d'ores et déjà. Il s'agit également de bien cerner d'où l'on se place afin de différencier somme des avis individuels et prises de positions collectives et de favoriser la complémentarité de démarches différenciées qui ont toute leur intérêt propre.

Concernant l'implication du conseil régional dans les démarches de démocratie permanente

Nous savons la région engagée, à travers notamment les États généraux mis en place sur tous le territoire. Nous saluons ces démarches qui ont trouvé écho auprès de la société civile. Par ailleurs, et ce n'est pas anodin, une vice-présidence dédiée à la démocratie et aux initiatives citoyennes a été mise en place et c'est une particularité nationale. Il nous semble néanmoins que cette délégation, même si elle implique un portage politique fort, réduit a contrario cette ambition en la cantonnant à une seule délégation. Selon nous, cette préoccupation devrait être transversale et irriguer l'ensemble des autres politiques régionales qu'elles soit liées à la culture via les PACT, à la politique d'aménagement du territoire, à la formation....

Concernant la place des CESER :

Notre groupe souhaite rappeler l'importance du CESER dans la représentation des intérêts collectifs de la société civile organisée. Cette instance nous semble un bon outil, légitime à plusieurs titre car institutionnalisé, cadré par les textes et reconnu par la loi. Si l'on peut critiquer leur fonctionnement et représentativité, ce constat ne peut à lui seul justifier des velléités de suppression récurrentes : il convient au contraire de les faire évoluer en améliorant leur représentativité : cela passe notamment par les liens qu'il convient de développer en proximité avec des structures infrarégionales existantes et par une plus grande représentation des jeunes en leur sein.

Quant au conseil régional de la jeunesse, il n'aura l'envergure d'une instance de coconstruction des politiques publiques qu'à la condition qu'il soit un espace d'expression collective (une dimension encore à parfaire), et de formation, (ce qu'il tend à devenir et ce que notre groupe apprécie). Vous l'aurez compris, pour notre groupe ces différents niveaux de concertation institutionnalisés sont nécessaires même s'ils sont loin d'être suffisants et demandent à évoluer. Notre groupe souhaite également rappeler que les associations tiennent place d' « écoles de la démocratie » et participent de cette démarche. Notre groupe souhaite également rappeler l'importance des corps intermédiaires et des réseaux associatifs notamment , qui sont des écoles de la démocratie, des espaces d'expérimentation.

Nous voudrions également insister sur 2 démarches et approches exemplaires, qui favorisent, chacun dans son style, la création d'espaces de dialogue, de rencontres d'échanges, vecteurs de participation, d'implication, voire d'engagement à long terme : le PLJ et le DS

En effet, hors des instances institutionnelles, des démarches collectives et complémentaires méritent d'être valorisées sur notre territoire, notamment parce qu'elles visent l'implication de jeunes souvent éloignés des prises de décisions. Plus que de simples exemples, les effets qu'elles produisent sont considérables et ne se mesurent pas sur le court terme : prise de parole, de responsabilité, développement de l'autonomie, pouvoir d'agir, capacité à avoir prise sur les décisions. Mais cela implique aussi d'accepter, de soutenir plusieurs formes de démocratie, de sortir des murs, de faire autrement, de créer des alternatives et de reconnaître l'expertise d'usage.

Alors tout d'abord, je voudrais à titre d'exemple citer le parlement libre des jeunes mis en place conjointement par plusieurs réseaux de jeunesse et d'éducation populaire de niveau régional. Cette démarche, partant des rêves et colère des jeunes, a pu aboutir à la formulation de propositions concrètes portées par des jeunes qui ont habituellement peu d'occasion d'être associés à des prises de décisions.

Ensuite le dialogue structuré territorial, un dispositif européen qui vise à organiser le dialogue entre jeunes et décideurs, mériterait d'être mis en place sur le territoire régional d'autant qu'il ouvre droit à des financements européens au-delà de l'intérêt intrinsèque qu'il représente. Tel que défini par l'article 54 de la loi égalité citoyenneté il s'appuie sur plusieurs principes : un copilotage du processus, des attendus prédéfinis, un sujet précis, un calendrier, et des modalités négociées.

Ces deux démarches, différenciées dans leurs objectifs et méthodes nous paraissent complémentaires et nécessaires. Elles ne créent cependant de résultats que si la collectivité le soutien dans leur diversité et s'en donne l'ambition et les moyens.

Les conditions d'exercice d'une démocratie dite « permanente » enfin

Pour être ambitieuse et vectrice d'engagement, nous entendons que les démarches de démocratie participative, permanente initiées soient adossées sur :

- Des démarches et réflexions collectives qui ne se limitent pas à la somme des intérêts et participations individuelles
- Des démarches d'éducation populaire favorisant la co-formation, la coanimation, le collectif, la prise de responsabilité
- Les principes du dialogue structuré territorial
- Des moyens d'accompagnement dédiés à ces démarches collectives car la participation et l'engagement ne décrètent pas mais s'organisent et s'accompagnent : si l'on veut toucher les citoyens les plus éloignés des prises de décisions, c'est un impératif !
- Enfin, des lignes de financements dédiés à la mise en œuvre des propositions issues de ces collectifs demeurent une condition de la pérennité de la participation

Espérant avoir été entendus notamment sur ces derniers points, vous l'aurez compris, notre groupe souscrit à l'avis global du CESER. Il appuie par principe toutes les démarches engagées sur le territoire dans le sens d'une plus grande implication des citoyens et notamment les jeunes. Il restera néanmoins vigilant quant à :

- la complémentarité et à l'articulation des concertations menées.
- la mise en place des conditions précédemment évoquées pour la réussite de ces démarches chères au CESER comme au conseil régional

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous remercie de votre attention.